Docusign Envelope ID: ED808CE7-DBF3-4D7C-B794-7849CDE0F954

ABD FINANCES
Société par actions simplifiée au capital de 96.480 euros
Siège social : Rue des frères Lumière – Zone industrielle Sud 14 120 MONDEVILLE
814 556 130 RCS CAEN

EXTRAIT DE L'ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 05 novembre 2025

ENTRE LES SOUSSIGNEES

…/…

Seules associées de la société « **ABD FINANCES »**, sus désignée et ci-après la « Société » et détenant ensemble les 6.432 actions de la Société soit la totalité des actions émises par la Société.

Ont pris, en application de l'article 17.2 des statuts les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

- **Extension de l'objet social ; Modification de l'article 2 des statuts ;**
- **Démission des membres du Comité de Direction et suppression de cet organe statutaire ; Refonte des statuts ;**
- **Constatation de la démission de Monsieur Benoît DUHAMEL de ses fonctions de Président et nomination de Monsieur Denis BOUQUET pour le remplacer – fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;**
- **Désignation de la société BELF FINANCES en qualité de Directrice Générale ; Fixation de sa rémunération ;**
- **Désignation de la société DAGEVO FINANCES en qualité de Directrice Générale ; Fixation de sa rémunération ;**
- **Pouvoirs pour les formalités.**

Le Commissaire aux Comptes de la Société sera régulièrement informé des présentes décisions.

PREMIERE DECISION – Extension de l'objet social – modification de l'article 2 des statuts

Les associés décident à l'unanimité de préciser l'objet social en ajoutant les activités de « direction » et de « gestion de trésorerie ».

Elles décident en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

> ***« ARTICLE 2 - OBJET***
>
> *La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :*
>
> *- la souscription, l'acquisition, la gestion, la vente et la détention de tous titres et droits mobiliers, la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés qu'elle qu'en soit l'activité et, notamment, dans toutes sociétés ayant pour objet le transport de marchandises ou l'affrètement, et d'une manière générale, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, créées ou à créer,*
>
> *- la participation, directement ou indirectement, à la constitution, à l'administration et au contrôle de toutes sociétés, soit par prise de participation directe ou indirecte, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription, d'acquisition, ou d'échange de valeurs mobilières, obligations, droits*

Docusign Envelope ID: ED808CE7-DBF3-4D7C-B794-7849CDE0F954

ou biens sociaux, de fusion, de société en participation, de groupement d'intérêt économique, ou autrement, ainsi que par comptes courants ou prêts d'Actionnaires, à court terme et à long terme,

- l'exercice de tout mandat de direction dans toutes sociétés filiales ou non, l'animation de toutes sociétés, la réalisation de toutes prestations de services, y compris l'assistance financière, la gestion de trésorerie intra-groupe, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, le conseil en organisation, la réalisation d'études de marché au bénéfice de ses filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte,

- et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société. »

DEUXIEME DECISION - Démission des membres du Comité de Direction et suppression de cet organe statutaire ; Modification corrélative des statuts

Les associées prennent acte à l'unanimité de la démission de Messieurs Denis BOUQUET et Benoît DUHAMEL de leurs mandats de membres du comité de direction.

Elles décident à l'unanimité de ne pas les remplacer et de supprimer cet organe statutaire dans la mesure où son maintien ne se justifie plus.

Elles décident ainsi de supprimer purement et simplement l'article 16 des statuts ainsi que toute référence à cet organe dans les statuts.

Les pouvoirs initialement réservés au Comité de Direction seront donc à présent exercés par le Président et ou la collectivité des associés selon le cas.

Les associés décident à l'unanimité de procéder à une refonte des statuts du fait de cette suppression et adoptent article par article les nouveaux statuts dont ils ont eu préalablement connaissance.

TROISIEME DECISION - Constatation de la démission de Monsieur Benoît DUHAMEL de ses fonctions de Président et nomination de Monsieur Denis BOUQUET pour le remplacer ;

Les associées ayant pris acte de la démission de Monsieur Benoît DUHAMEL de ses fonctions de Président de la Société à compter du 31 octobre 2025 minuit, décident à l'unanimité de nommer en remplacement, à compter du 1er novembre 2025 zéro heure pour une durée non limitée :

Monsieur Denis BOUQUET
Né le 28 novembre 1965 à ROUEN (76)
De nationalité française
Demeurant 13 allée Georges CUVIER 14740 SAINT MANVIEU NORREY

Monsieur Denis BOUQUET déclare, par la signature des présentes, accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'exercer aucune fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts.

…/…

CINQUIEME DECISION - Désignation de la société BELF FINANCES en qualité de Directrice Générale ; Fixation de sa rémunération

Les associées décident à l'unanimité de nommer à compter du 1er novembre 2025 pour une durée non limitée en qualité de Directrice Générale :

La société « BELF FINANCES »
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
Ayant son siège Social : 126 rue de Bayeux 14000 CAEN

Docusign Envelope ID: ED808CE7-DBF3-4D7C-B794-7849CDE0F954

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 909 002 552

Monsieur Benoît DUHAMEL intervenant aux présentes en qualité de Président de la société BELF FINANCES déclare, par la signature des présentes, accepter les fonctions de Directrice Générale de la société BELF FINANCES qui viennent de lui être confiées. Il ajoute qu'aucune incompatibilité, restriction ou incapacité n'est susceptible de faire obstacle à cette désignation.

Elle exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts.

…/…

SIXIEME DECISION - Désignation de la société DAGEVO FINANCES en qualité de Directrice Générale ; Fixation de sa rémunération

Les associées décident à l'unanimité de nommer à compter du 1er novembre 2025 pour une durée non limitée en qualité de Directrice Générale :

La société « DAGEVO FINANCES »
Société par Actions Simplifiée au capital de 180.000 euros
Ayant son siège social : 13 Allée Georges Cuvier 14740 SAINT-MANVIEU-NORREY
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 922 283 122

Monsieur Denis BOUQUET intervenant aux présentes en qualité de Président de la société DAGEVO FINANCES déclare, par la signature des présentes, accepter les fonctions de Directrice Générale de la société DAGEVO FINANCES qui viennent de lui être confiées. Il ajoute qu'aucune incompatibilité, restriction ou incapacité n'est susceptible de faire obstacle à cette désignation.

Elle exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts.

…/…

SEPTIEME DECISION - POUVOIRS

Les associées donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Il est expressément convenu que, par dérogation aux règles de preuve édictées par le Code civil, et plus particulièrement par l'article 1375 de ce code, l'établissement d'un original par signataire du présent acte ne sera pas requis à titre de preuve des engagements pris par lesdits signataires aux termes du présent pacte.
Les signataires reconnaissent et acceptent :

- *Que le présent pacte soit signé par voie de signature électronique via la plateforme « DocuSign » en application des article 1367 et suivants du code Civil*
- *Que la transmission électronique du présent acte signé vaille preuve entre les signataires de l'existence, de l'origine, de la réception, de l'intégrité dudit pacte.*

En outre, les signataires prennent acte de ce que le rédacteur dudit acte a pris toutes les diligences qu'il a estimées pertinentes aux fins de s'assurer de l'authentification de l'identité de chaque signataire et lui donnent quitus de ce chef.
En conséquence de ce qui précède, les signataires reconnaissent et acceptent que le présent pacte entre en vigueur à la date de sa signature par le dernier des signataires.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur Denis BOUQUET
Président

DocuSigned by:
Denis Bouquet
A158C98D563C4D2...